



INFO PRESSE

Le 23 mai 2022

« Mon espace santé » : le nouveau carnet de santé numérique pour mieux gérer sa santé !

Proposé par l'Assurance Maladie et le ministère des Solidarités et de la Santé, [Mon espace santé](#) est un service numérique personnel et sécurisé qui permet à chaque usager de conserver ses données de santé et d'échanger avec les professionnels de santé, de manière fluide et confidentielle.

Entre le 31 janvier et le 11 mars 2022, les assurés de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont reçu un mail ou un courrier les invitant à activer leur compte Mon espace santé. Ils peuvent le faire directement en se connectant à la [plateforme](#) et ce, en quelques clics.

Mon espace santé constitue une [étape majeure du virage du numérique en santé](#) impulsé par l'Etat. Il est l'aboutissement de trois ans de travail avec les citoyens, les professionnels et établissements de santé ainsi que les éditeurs de logiciels. Un [comité de citoyens](#) a veillé à ce que ce e-carnet de santé réponde aux besoins des usagers, notamment en termes de simplicité d'usage et de sécurité des données.

« Mon espace santé », un espace personnel pour stocker toutes ses données de santé

Avec [Mon espace santé](#), chaque utilisateur participe activement au suivi de sa santé et est maître de ses données de santé, grâce à quatre fonctionnalités :

- Un **dossier médical** : véritable coffre-fort sécurisé, cet espace contiendra les documents nécessaires à son suivi médical (ordonnances, résultats d'analyse de biologie, comptes rendus médicaux, etc.). Il sera progressivement alimenté par les professionnels de santé, laboratoires, cabinets d'imagerie, établissements de santé. Il est également possible d'y ajouter des informations personnelles (allergies, antécédents familiaux, etc.) et les mises à jour de ses constantes (tension, glycémie, poids).
- Une **messagerie sécurisée de santé** pour échanger avec les différents professionnels de santé impliqués dans son parcours de soin.
- Un **agenda médical** pour gérer rdv médicaux, rappels et dates d'examen (disponible courant 2022).
- Un **catalogue d'applications et de services** référencés par les pouvoirs publics qui permettra, si l'utilisateur le souhaite, d'interconnecter des outils tels que le portail patient d'un hôpital ou des objets connectés et de transmettre automatiquement ces données vers son compte Mon espace santé (également disponible courant 2022).

Accessibles via le [site monespacesante.fr](https://monespacesante.fr), ces fonctionnalités sont disponibles également sur l'application mobile disponible en téléchargement gratuit.

« Mon espace santé », un espace sécurisé

Hautement sécurisées, toutes les données de Mon espace santé sont hébergées en France et les informations enregistrées sont **préservées par le secret médical** :

- Seuls les professionnels de santé autorisés par la loi et les textes réglementaires peuvent le consulter ;
- L'utilisateur peut lui aussi paramétrer l'accès des professionnels de santé aux données de son compte ;
- L'utilisateur peut savoir qui a consulté, modifié, ou ajouté un document dans son dossier médical.

En cas d'urgence, deux modes d'accès sont prévus - à condition que le patient ne s'y soit pas opposé :

- Un accès SAMU Centre 15 : le médecin régulateur peut accéder aux documents du patient pour lequel il reçoit un appel ;
- Un accès en mode « bris de glace » : tout professionnel de santé peut consulter les documents d'un patient dont l'état constitue un risque immédiat pour sa santé. Le professionnel devra justifier cet accès.

« Mon espace santé », l'Assurance Maladie et l'ARS accompagnent son déploiement en région

Pour accompagner le déploiement de Mon espace santé en Auvergne-Rhône-Alpes, l'Assurance Maladie et l'ARS mettent en place diverses actions de communication auprès du grand public, des professionnels de santé et des établissements de santé. Pour ces derniers, des actions de modernisation de leurs logiciels métiers sont en cours, afin de permettre une interopérabilité avec le système Mon espace santé.

Pour les usagers, [un webinaire est organisé le 24 mai prochain, en collaboration avec France Asso Santé](#).

L'Assurance Maladie et l'ARS travaillent aussi en lien avec les collectivités territoriales, acteurs de l'action sociale, structures de médiation sociale ou numérique afin que **Mon espace santé soit accessible à tous les usagers, même les plus éloignés du numérique ou aux personnes protégées**.

Pour promouvoir Mon espace santé auprès de tous les publics, un réseau d'ambassadeurs est en train de se constituer en Auvergne-Rhône-Alpes. Les Maisons France Service, formées à l'ouverture de ce nouveau service, sont déjà des relais de proximité pour tous les usagers peu familiarisés au numérique. La [carte interactive](#) permet de trouver la structure la plus proche.

Pour compléter ce dispositif, professionnel de santé, geek, membre d'un comité d'entreprise, étudiant ou simple philanthrope... tous les usagers peuvent rejoindre le réseau ambassadeurs Mon espace santé.

Que ce soit pour diffuser des flyers à son bureau, organiser un atelier dans son association ou tenir un stand à un événement... les actions proposées sont variées et permettent à chacun de s'impliquer selon ses appétences, compétences et disponibilités.

Les intéressés peuvent [consulter le site de l'ARS](#) pour en savoir plus ou [s'inscrire directement sur ce lien](#).

Contacts presse

Assurance Maladie
Service communication
communication.drsm-aura@assurance-maladie.fr

ARS - Direction relations publiques et communication
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr